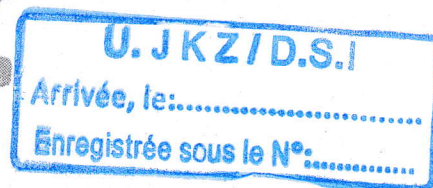


DSI

BURKINA FASO

La Partie ou la Mort, nous Vaincrons



000144

Ouagadougou, le 06 JUIL 2026

Communiqué n°2026-

/ MESRI/SG/UJKZ/P

relatif au recrutement des étudiants au **master en Démographie**

à l'Institut Supérieur des Sciences de la population (ISSP)

Session 2026-2027

Le Président de l'Université Joseph KI-ZERBO porte à la connaissance des étudiants et travailleurs qu'il est ouvert à l'Institut Supérieur des Sciences de la Population (ISSP) **un recrutement d'étudiants en première année** de Master recherche en démographie au titre de l'année académique 2026-2027.

La capacité d'accueil du Master est de trente (30) étudiants.

Le recrutement se fera sur test après examen des dossiers de candidature.

1. CONDITIONS DE CANDIDATURE

Le recrutement se fera suivant deux types de tests : un test de type A et un test de type B.

Peuvent faire acte de candidature au test de type A les ressortissants d'un pays d'Afrique subsaharienne francophone :

- a. titulaires d'au moins une licence ou de tout autre diplôme jugé équivalent par les services compétents en la matière obtenue dans l'une des disciplines suivantes :
 - **Démographie ;**
 - **Géographie ;**
 - **Sociologie ;**
 - **Anthropologie.**
- b. ou les personnes inscrites en dernière année de formation conduisant à l'obtention d'une Licence dans l'un des domaines ci-dessus, sous réserve de la validation effective du diplôme avant la publication de la liste définitive des candidat·e·s autorisé·e·s à prendre part au test de recrutement.

Peuvent faire acte de candidature au test de type B, les ressortissants d'un pays d'Afrique subsaharienne francophone :

- a. titulaires d'au moins une licence ou de tout autre diplôme jugé équivalent par les services compétents en la matière obtenue dans l'une des disciplines suivantes :
 - **Sciences économiques ;**
 - **Statistique ;**
 - **Mathématiques ;**
 - **Physique-Chimie ;**
 - **Sciences de la Vie et la Terre ;**
 - **Informatique.**
- b. ou les personnes inscrites en dernière année de formation conduisant à l'obtention d'une Licence dans l'un des domaines ci-dessus, sous réserve de la validation effective du diplôme avant la publication de la liste définitive des candidat·e·s autorisé·e·s à prendre part au test de recrutement.

Par ailleurs, les candidat·e·s . titulaires d'un diplôme d'État de docteur en médecine ou en pharmacie, ainsi que les candidat·e·s inscrit·e·s en dernière année de ces formations, sont éligibles au test de type B, sous réserve de la validation effective du diplôme.

2. DÉROULEMENT DES TESTS

- a. Les épreuves des tests qui auront lieu au centre unique de Ouagadougou à l'Université Joseph KI-ZERBO se dérouleront aux dates et heures ci-après :

TEST	DATES	HORAIRES	EPREUVES	DUREE
Type A/B	07 septembre 2026	08h00- 12h00	Culture générale (épreuve commune)	04h
		14h00- 18h00	Mathématiques (A et B)	04h
Type A/B	08 septembre 2026	08h00- 12h00	Probabilités et Statistiques (A et B)	04h

- b. L'heure limite d'accès dans les salles de composition est impérativement fixée à 7h00 pour les épreuves du matin et à 13h00 pour les épreuves de l'après-midi ;
- c. Le programme des épreuves du concours est celui du cycle de licence ;
- d. Les résultats définitifs du concours seront publiés par note d'information de l'Université Joseph KI-ZERBO et affichés à l'ISSP ;
- e. Toute fraude constatée avant, pendant ou après le déroulement du concours sera sanctionnée conformément aux lois et règlements en vigueur.

Le lieu de déroulement des épreuves sera précisé ultérieurement par affichage à l'ISSP au plus tard le 04 septembre 2026.

3. DURÉE DE LA FORMATION

La formation dure deux ans répartis sur quatre semestres. Les cours sont en présentiel et se déroulent le jour.

4. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature comprend :

1. un curriculum vitae de trois (3) pages maximum daté et signé ;
2. une photocopie légalisée des pièces suivantes :
 - a. un acte de naissance ou jugement supplétif d'acte de naissance en tenant lieu ;
 - b. une attestation, un diplôme ou tout document provisoire de validation de Licence (au moins) ou de doctorat d'État en médecine/pharmacie indiquant, si possible, les mentions obtenues ;
 - c. le relevé des notes de tout le parcours de la Licence (L1, L2, L3) et éventuellement de la Maîtrise/DEA/DESS pour les candidat·e·s ayant atteint ce niveau ;
 - d. le relevé des notes, la notification officielle de la mention, le PV de soutenance ou tout document attestant de la validation du diplôme pour les candidats en médecine/pharmacie ;
 - e. pour les candidat·e·s aux parcours de formation autres que médecine/pharmacie, en attente de délibération ou de délivrance du diplôme, tout document attestant de : l'inscription régulière en dernière année du parcours au titre de l'année académique 2025-2026 ;
 - f. une attestation de travail s'il y a lieu ;
 - g. le diplôme du baccalauréat.

5. SOUMISSION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

La soumission des dossiers de candidature se fera **obligatoirement en ligne** sur la plateforme CampusFaso à travers le lien <https://www.campusfaso.bf/formations/candidature> du **07 juillet au 02 septembre 2026 à 23H GMT**.

La validation de la demande de candidature est conditionnée par le paiement des frais d'examen de dossiers qui s'élèvent à quinze mille cinq cent francs (15 500F) CFA payables sur la plateforme **CampusFaso via Coris Money, Moov Money ou Orange Money**.

6. FRAIS D'INSCRIPTION ET DE FORMATION

Les candidat·e·s retenus non bénéficiaires d'une bourse devront s'acquitter des frais d'inscription et de formation ainsi qu'il suit :

	Ressortissant·e·s d'un pays de l'UEMOA	Ressortissant·e·s d'un pays hors zone de l'UEMOA
	<i>Régime Unique</i>	<i>Tout régime</i>
Frais d'inscription	50 000 FCFA/an	250 000 FCFA/an
Frais de formation	300 000 FCFA/an	300 000 FCFA/an

7. APPUI AUX FRAIS DE FORMATION

Les cinq (05) meilleur·e·s candidat·e·s admi·e·s au test de recrutement auront la possibilité de bénéficier d'une bourse d'exemption des frais de formation de 300 000 FCFA/an pour les deux années d'études.

8. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

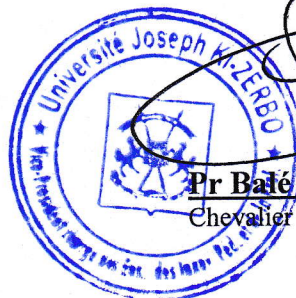
- Les notifications et résultats seront publiés au plus tard **le 14 septembre 2026** et les cours débuteront **le 1^{er} octobre 2026**.
- Pour le cas spécifique des travailleurs admis au test, une attestation de disponibilité est requise pour valider l'admission.
- Les candidat·e·s en dernière année de parcours de Licence ou de doctorat d'État en médecine/pharmacie au titre de l'année académique 2025-2026 peuvent soumettre un dossier de candidature en attente de la publication des résultats académiques définitifs de leur parcours. Toutefois, seul·e·s les candidat·e·s ayant effectivement obtenu le diplôme et fourni les pièces justificatives correspondantes seront autorisé·e·s à prendre part au test de recrutement.

Pour toute information, prière de contacter :

La Direction Adjointe en charge des affaires académiques : Institut Supérieur des Sciences de la Population (ISSP), 03 BP 7118 Ouagadougou 03 - Burkina Faso ; Email : directionadjointe@issp.bf.

Tout dossier incomplet ne sera pas examiné.

Pour le Président et P/D, le Vice-président
chargé des Enseignements, des Innovations
pédagogiques et de la Professionnalisation



Pr Balé BAYALA
Chevalier de l'Ordre des Palmes Académiques

Ampliation :

Large diffusion